

INTÉGRER LES PERSPECTIVES LOCALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS (IWPS)

APPEL À PROPOSITIONS

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte
2. Objectifs
3. Calendrier de l'appel et des projets
4. Conditions d'admissibilité pour soumettre la demande
5. Éligibilité
6. Critères d'attribution
7. Comité d'évaluation
8. Budget
9. Coûts éligibles
10. Paiement
11. Mise en œuvre et rapports
12. Questions et réponses
13. Traitement des données à caractère personnel

1. CONTEXTE

Le programme "Femmes, paix et sécurité" (FPS) est un cadre politique mondial qui reconnaît le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix, la résolution des conflits et la reconstruction après les conflits. Il souligne l'importance de la participation des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité, de la protection des droits des femmes pendant et après les conflits, et de la prévention de la violence fondée sur le genre. Le programme de la FPS est fondé sur les droits de l'homme et le droit humanitaire internationaux et est soutenu par une série de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), à commencer par la résolution 1325.

Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies¹

Adoptée en octobre 2000, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies est une résolution historique qui reconnaît l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles et appelle à leur participation accrue aux processus de paix. La résolution repose sur quatre piliers principaux :

1. **La participation** : Garantir la participation active et significative des femmes aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et aux processus de prise de décision à tous les niveaux.
2. **Protection** : Protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, dans les situations de conflit et d'après-conflit.
3. **La prévention** : Prévenir la violence à l'égard des femmes par la promotion des droits des femmes, la responsabilisation et l'application de la loi.
4. **Secours et relèvement** : Veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte dans les opérations de secours et de relèvement, y compris l'accès à la justice et aux services.

Dans la région des Grands Lacs d'Afrique, la mise en œuvre de l'agenda WPS est particulièrement cruciale en raison des conflits prolongés, de l'instabilité politique et des crises humanitaires qui ont marqué l'histoire de la région. Des pays comme le Burundi, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda ont connu des violences et des déplacements importants, les femmes et les filles subissant souvent le poids de ces conflits. Ces défis ont eu un impact profond sur la population, en particulier sur les femmes et les filles. La région a déployé des efforts pour intégrer l'agenda de la PMA dans les politiques nationales et régionales, dans le but de promouvoir la paix, la sécurité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ces dernières années, des efforts concertés ont été déployés pour intégrer le programme WPS dans les politiques nationales et régionales, avec plus ou moins de succès, ce qui a conduit à des développements positifs dans la région. Par exemple, le Burundi a démontré son engagement à l'égard de l'agenda WPS. Le pays a élaboré un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui vise à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et à les protéger contre la violence fondée sur le genre.

La RCA a mis en œuvre son deuxième plan d'action national pour la résolution 1325 pour la période 2019-2022. Bien que le taux actuel soit inférieur à la moyenne des pays à faible revenu, la proportion de sièges occupés par des femmes en RCA a augmenté depuis 2010.

¹ [1325 Adoption de la résolution](#)

En RDC, le gouvernement a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, bien que des difficultés subsistent dans sa mise en œuvre effective. Ces efforts reflètent un engagement à faire progresser l'agenda de la FPS et à répondre aux besoins et aux droits spécifiques des femmes et des filles dans la région.

De son côté, le Rwanda a réalisé des progrès significatifs dans la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à la gouvernance, les femmes occupant 63,75 % des sièges à la Chambre des députés du Parlement national. Le pays a mis en œuvre la deuxième génération de son plan d'action national pour la résolution 1325.

En Ouganda, le gouvernement a montré son engagement envers l'agenda de la FPS en adoptant un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Ouganda a également participé activement à des initiatives régionales visant à soutenir l'agenda de la FPS, en collaborant étroitement avec d'autres pays de la région des Grands Lacs pour promouvoir la paix et la sécurité. Le pays accueille le centre régional de formation (RTF) sur la violence sexuelle et sexiste, l'organe de mise en œuvre de la CIRGL pour rendre opérationnel l'article 6(9) du protocole de la CIRGL sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de 2006.

Le projet iWPS

La GIZ, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), met en œuvre le projet "*Incorporer les perspectives locales dans la mise en œuvre de l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs (iWPS)*". L'objectif du projet est de faire en sorte que "les acteurs de la société civile et du gouvernement intègrent les perspectives locales dans la mise en œuvre de l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité" dans l'espace de la CIRGL. Dans le cadre de ce projet, la GIZ envisage de financer 20 projets, sélectionnés par le biais d'un appel à propositions soumis par des organisations de base, sous la forme de contributions locales.

Rôle des organisations de la société civile (OSC) dans le projet iWPS

Les OSC jouent un rôle essentiel dans la promotion du programme WPS au niveau local et à la base. Les OSC plaident en faveur de la mise en œuvre des politiques de la FPS et demandent aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements. Elles s'engagent auprès des décideurs politiques, des fonctionnaires et d'autres parties prenantes pour promouvoir l'agenda de la FPS et veiller à ce que les voix des femmes soient entendues dans les processus de prise de décision.

Elles travaillent directement avec les communautés et les sensibilisent à l'importance de la participation des femmes à la paix et à la sécurité. Elles mobilisent les membres de la communauté pour soutenir l'égalité des sexes et les droits des femmes, favorisant ainsi une culture de la paix et de l'inclusion. En outre, les OSC jouent un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des politiques de la FPS et dans la documentation des violations des droits de l'homme et de la violence fondée sur le genre. Elles fournissent des données et des preuves précieuses qui éclairent les décisions politiques et les efforts de plaidoyer.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif général

L'objectif général de l'appel est d'améliorer l'intégration des perspectives locales dans la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS), par le biais de nouvelles initiatives, de projets et de partenariats de collaboration des OSC dans les pays ciblés, contribuant ainsi aux efforts régionaux de consolidation de la paix et d'égalité des sexes.

2.2 Priorités transversales et objectifs spécifiques

Priorités transversales :

L'appel à propositions FPS 2026 s'articulera autour des priorités transversales ci-dessous : Chaque demande doit porter sur au moins une des priorités transversales suivantes :

- A. **Engagement des jeunes** : Accroître la participation des jeunes aux activités civiques, au leadership, aux processus de prise de décision, aux initiatives de consolidation de la paix et d'égalité des sexes afin de favoriser un sentiment d'appropriation et une participation active à l'agenda de la FPS.
- B. **Inclusion des groupes marginalisés** : Assurer la participation active et l'autonomisation des groupes marginalisés, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les populations rurales et les personnes handicapées, dans la mise en œuvre de l'agenda de la FPS.
- C. **Changement climatique et résilience environnementale** : Aborder l'impact du changement climatique sur la paix, la sécurité et la dynamique des genres. Promouvoir la gestion durable des ressources et le renforcement de la résilience des communautés touchées par les conflits et les déplacements.
- D. **Autonomisation économique et moyens de subsistance durables** : Améliorer l'accès aux opportunités économiques, à la formation professionnelle et aux activités génératrices de revenus durables, en particulier pour les femmes, les groupes marginalisés et les populations touchées par les conflits. Soutenir les initiatives communautaires qui favorisent l'indépendance financière, la résilience et le développement à long terme.

En outre, chaque proposition doit répondre à au moins un des **objectifs spécifiques** suivants :

1. **Engagement communautaire** - Les projets doivent renforcer l'engagement local dans la mise en œuvre de l'agenda de la FPS en encourageant la collaboration entre les OSC, les groupes de femmes, les réseaux de jeunes et les communautés marginalisées.
2. **Renforcement des capacités** - Les projets doivent renforcer la capacité des OSC à plaider en faveur d'une consolidation de la paix qui tienne compte de la dimension de genre, à mettre en œuvre efficacement les politiques en matière de SPS et à soutenir le leadership des femmes dans la résolution des conflits.
3. **Durabilité et résilience** - Les projets doivent promouvoir des solutions locales à long terme qui renforcent l'autonomie économique, la résilience environnementale et l'inclusion des groupes vulnérables dans les efforts de paix et de sécurité.

2.3 Activités et résultats

Cet appel vise à soutenir un large éventail d'activités qui s'alignent sur les priorités transversales et les objectifs spécifiques identifiés. Les projets soumis sont encouragés à intégrer diverses approches. La liste suivante est une liste non exhaustive d'activités potentielles dont on peut s'inspirer. D'autres types d'activités sont également éligibles.

Résultats spécifiques et activités correspondantes

- **Renforcement de l'engagement communautaire**
 - **Campagnes de sensibilisation et dialogues communautaires** pour promouvoir le programme WPS au niveau local.
 - **Initiatives de narration et de plaidoyer** mettant en scène des femmes bâtieuses de paix, des jeunes leaders et des groupes marginalisés.
 - **Des événements publics, des spectacles et des expositions** pour montrer l'impact des femmes et des jeunes sur la paix et la sécurité.
- **Renforcement des capacités des OSC et des acteurs locaux**
 - **Formation de formateurs** sur la construction de la paix, le plaidoyer et la mobilisation communautaire sensibles au genre.
 - **Développement de boîtes à outils et de matériel de formation** pour améliorer les connaissances des OSC sur la mise en œuvre de la FPS.
 - **Ateliers et échanges entre pairs** pour le partage des connaissances sur les meilleures pratiques en matière de défense et de mise en œuvre du FPS.
- **Solutions durables et résilientes pour la paix et la sécurité**
 - **Des initiatives d'autonomisation économique** telles que la formation professionnelle, le soutien à l'entrepreneuriat et des programmes d'alphabétisation financière pour les femmes et les groupes marginalisés.
 - **Projets communautaires de résilience environnementale** visant à atténuer les risques et les conflits liés au climat.
 - **Programmes d'intégration pour les populations déplacées**, axés sur l'inclusion sociale, le développement des compétences et l'accès aux services essentiels.

Priorités transversales et activités correspondantes

1. Engagement des jeunes

- Programme des jeunes ambassadeurs de la paix - Former et encadrer de jeunes leaders pour qu'ils défendent l'agenda de la FPS dans leurs communautés.
- Dialogues et débats menés par des jeunes - Organisation de discussions intergénérationnelles sur la consolidation de la paix, l'égalité des sexes et le leadership.
- Creative Storytelling & Arts for Peace - Projets théâtraux, oraux ou multimédias menés par des jeunes sur la résolution des conflits et la justice entre les sexes.
- Compétitions et hackathons de consolidation de la paix - Encourager les jeunes à proposer des solutions innovantes aux défis locaux en matière de paix et de sécurité.

2. Inclusion des groupes marginalisés

- Dialogues et forums communautaires - Faire participer les personnes déplacées, les populations rurales et les personnes handicapées à la prise de décision au niveau local.
- Audits d'accessibilité et formation à l'inclusion - Soutien aux OSC pour rendre les espaces de consolidation de la paix plus inclusifs (par exemple, interprètes en langue des signes, lieux accessibles).

3. Changement climatique et résilience environnementale

- Initiatives de résilience climatique dirigées par des femmes - Soutenir des projets dans lesquels les femmes et les filles dirigent des efforts de reforestation, de conservation de l'eau et d'adaptation au climat.
- Forums sur le climat et la paix - Faciliter les discussions sur la manière dont le changement climatique alimente les conflits et les déplacements, en mettant l'accent sur des solutions tenant compte de la dimension de genre.
- Gestion communautaire des ressources naturelles - Engager les populations locales, y compris les communautés déplacées, dans une gouvernance durable des ressources.

4. Autonomisation économique et moyens de subsistance durables

- Formation professionnelle et entrepreneuriale pour les femmes - Offre un développement des compétences pratiques dans des domaines tels que l'agroalimentaire, l'artisanat et l'alphabétisation numérique.
- Alphabétisation financière et modèles coopératifs - Formation des femmes et des groupes marginalisés à l'épargne, à la microfinance et aux modèles d'entreprise coopératifs.
- Pépinières d'entreprises dirigées par des femmes - Mise en place de programmes de mentorat et de soutien pour les femmes entrepreneurs dans les situations d'après-conflit.
- Projets communautaires générateurs de revenus - Soutenir les OSC pour lancer des entreprises coopératives qui favorisent la paix et la stabilité.

Activités non éligibles :

- **Activités commerciales** : Les activités qui sont principalement de nature commerciale et qui visent à générer des profits pour l'organisation plutôt qu'à atteindre des objectifs sociaux ou communautaires.
- **Avantage personnel** : activités qui procurent un avantage personnel direct à des individus, telles que des bourses d'études ou des prêts personnels, plutôt que de bénéficier à la communauté ou à la population cible.
- **Activités non conformes** : Les activités qui ne sont pas conformes aux lois et règlements locaux ou aux lignes directrices spécifiques énoncées dans l'appel à propositions.
- **Double financement** : Les activités qui sont déjà financées par une autre source ou qui font double emploi avec des efforts financés par d'autres subventions ou programmes.
- **Événements ponctuels** : Les événements ou activités ponctuels qui n'ont pas d'impact durable ou d'avantage à long terme pour la communauté.
- **Activités non transparentes** : Les activités qui manquent de transparence, de responsabilité ou de mécanismes clairs d'établissement de rapports.

Projets non éligibles :

- Projets et activités à but lucratif ayant un caractère commercial direct ou indirect
- Bourses d'études : Le projet ne finance pas de programmes diplômants
- Activités et projets déjà financés par un autre donateur
- Les projets qui sont une copie exacte d'un autre projet financé par la GIZ/UE ou un autre donateur.

Tout au long du projet et à son terme, il sera demandé aux candidats de mettre à la disposition de la GOPA PACE et de la GIZ des supports de communication sur les activités mises en œuvre, qui pourront être partagés par le réseau d'autres OSC, afin d'inspirer les autres et d'encourager une collaboration à plus long terme.

3. CALENDRIER DE L'APPEL ET DES PROJETS

Le calendrier indicatif de l'appel est le suivant :

ÉTAPES	DATE LIMITE
Lancement de l'appel	06 février 2026
Questions et réponses	20 février 2026
Soumission de la demande par les OSC	08 mars 2026 (18:00 CAT)
Notification d'attribution	05 avril 2026
Contrat de subventions locales Signature	30 avril 2026
Début du projet	Après le versement du fonds d'avance

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR SOUMETTRE LA DEMANDE

- **L'application se compose de deux parties :**
 - Partie 1 - Description du projet.
 - Partie 2 - Budget.
- Chaque OSC peut soumettre une demande.
- Les demandes doivent être soumises à l'aide des **modèles fournis à l'annexe 1** du présent appel.
- Si plusieurs OSC posent leur candidature ensemble, un chef de file doit être désigné. Le candidat principal doit signer la convention de subvention locale et être responsable des autres partenaires. Les propositions avec plusieurs partenaires doivent inclure un accord de partenariat décrivant : la répartition des rôles et des responsabilités, la structure de rapport interne et les mécanismes de décaissement des fonds entre les partenaires.
- **Langue** : les candidatures doivent être soumises **en français ou en anglais**. En cas de soumission dans une autre langue locale, et si aucune transcription en anglais ou en français n'est jointe, le comité d'évaluation utilisera [le système de traduction automatique de la Commission européenne "eTranslation"](#) pour traduire la demande.
- Les candidatures doivent être entièrement rédigées dans une seule langue.
- **Soumission :**
 - Par courriel à wps-pace@gopa-pace.com
 - Objet "Candidature - Appel à projets iWPS 2026".
 - Date limite : **08 mars 2026 (18:00 CAT)**
 - Aucune modification de la candidature n'est autorisée après l'expiration du délai de soumission. Toutefois, s'il est nécessaire de clarifier certains aspects ou de corriger des erreurs d'écriture, le candidat peut être contacté au cours du processus d'évaluation.
- Les candidats seront informés par écrit (par courrier électronique à l'adresse wps-pace@gopa-pace.com) des résultats du processus d'évaluation ;
- Les langues administratives de l'appel à propositions sont l'anglais et/ou le français.

5. ÉLIGIBILITÉ

L'évaluation des candidatures se fera en deux étapes distinctes :

- Évaluation de l'éligibilité** : Cette première étape permet d'évaluer l'éligibilité de la demande. La demande doit être conforme aux critères suivants pour être considérée comme éligible. Si la demande est jugée inéligible en raison de l'absence de l'un des documents requis énumérés ci-dessous, elle ne passera pas à la deuxième étape de l'évaluation et ne sera pas évaluée sur le plan technique (voir ci-dessous la section 6 "Critères d'attribution").

	DOCUMENT À SOUMETTRE
Statut juridique : L'organisation doit être légalement enregistrée conformément aux lois et règles nationales. Elle doit être reconnue à tous les niveaux par le gouvernement et avoir un casier judiciaire vierge (aucun antécédent de violation de la loi ou de l'éthique).	<p>Certificat d'enregistrement : Une copie du certificat d'enregistrement officiel délivré par l'autorité nationale ou locale compétente.</p> <p>ET</p> <p>Reconnaissance gouvernementale : Tout document ou certification attestant d'une reconnaissance par le gouvernement (par exemple, lettres d'approbation, accords de partenariat).</p> <p>ET</p> <p>Casier judiciaire vierge : Une déclaration ou un certificat de l'autorité compétente indiquant que l'organisation n'a pas d'antécédents de violations légales ou éthiques. En l'absence de documents officiels émanant des autorités, l'organisation peut présenter une auto-déclaration signée ou une lettre de bonne réputation émanant d'une autorité communautaire ou d'un partenaire local. Le comité d'évaluation peut demander des éclaircissements si nécessaire.</p>
Caractère d'utilité publique du projet	Les OSC doivent démontrer dans leur proposition que leurs activités et initiatives apportent des contributions positives et significatives au bien-être, au développement et à l'amélioration générale de la communauté ou de la société . Les preuves doivent démontrer un impact large qui s'étend au-delà des parties prenantes immédiates et qui répond aux

	<p>besoins et aux défis auxquels est confrontée la population dans son ensemble.</p>
	<p>États financiers : Copies d'états financiers récents (par exemple, bilans, comptes de résultats) montrant la santé financière de l'organisation et ses pratiques comptables.</p>
	<p>OU</p> <p>Registres comptables : Exemples de registres comptables, tels que les grands livres ou les journaux comptables, démontrant un suivi financier précis et cohérent.</p>
<p>Capacité financière : L'organisation doit avoir des antécédents en matière de comptabilité et être capable de gérer ses finances.</p>	<p>OU</p> <p>Coordonnées du compte bancaire (le cas échéant) : En cas d'utilisation d'une organisation ou d'un réseau parapluie, veuillez fournir les détails du compte bancaire, y compris les relevés de compte et tout accord ou contrat avec l'organisation ou le réseau parapluie.</p>
	<p>OU</p>
	<p>Rapports d'audit : Tous les rapports d'audit récents réalisés par des auditeurs externes qui vérifient les pratiques et les capacités financières de l'organisation.</p>
	<p>Organigramme : Organigramme ou organigramme montrant les principaux postes de direction occupés par des femmes.</p>
	<p>ET</p>
	<p>Profils de dirigeants : Profils ou curriculum vitae des femmes occupant des postes de direction, soulignant leurs rôles et responsabilités au sein de l'organisation.</p>
	<p>Alignement sur l'agenda WPS : Les activités de l'organisation doivent s'aligner sur au moins un des quatre piliers de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité (WPS) : Participation, Prévention, Protection, Secours et Relèvement.</p>
	<p>Rapports de projets : Rapports détaillés des projets passés et actuels qui s'alignent sur un ou plusieurs des quatre piliers de l'agenda de la FPS (participation, prévention, protection, secours et relèvement).</p>

	<p>OU</p> <p>Plan stratégique : Le plan stratégique ou la déclaration de mission de l'organisation qui souligne son engagement envers l'agenda de la FPS.</p> <p>OU</p> <p>Documentation des activités : Preuve d'activités telles que des photographies, des témoignages, une couverture médiatique ou des publications qui démontrent l'alignement sur les piliers de la FPS.</p>
<p>Considérations géographiques : L'organisation doit être située en RCA ou au Burundi.</p>	<p>Preuve de l'adresse physique de l'organisation et des zones opérationnelles, telle que les contrats de location, les factures de services publics ou les certificats de localisation délivrés par le gouvernement.</p>

6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Évaluation technique : Seules les demandes ayant passé avec succès l'évaluation de l'éligibilité passeront au deuxième niveau d'évaluation (voir section 5 ci-dessus "Eligibilité"). Ce niveau implique une évaluation détaillée des aspects techniques de la proposition de projet, y compris, mais sans s'y limiter :

- Pertinence et impact du projet proposé.
- Faisabilité et durabilité.
- Capacité et expérience de l'OSC.
- Rapport coût-efficacité et justification du budget.

La note attribuée à chaque candidature sera basée sur les deux critères décrits ci-dessous.

Critères	Définition	Maximum de points
1. Pertinence	<p>Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'objectif spécifique du projet (voir section 2.2) correspond à l'objectif général de l'appel. L'évaluation sera effectuée sur la base des sections suivantes mentionnées dans</p>	40

	le "Formulaire de candidature". 5. Description du projet (20 pts) 6.1 ou 6.2 ou 6.3 ou 6.4 (selon la catégorie choisie) (20 pts)	
2. Capacité opérationnelle	Ce critère évalue la mesure dans laquelle la mise en œuvre du projet répond à l'objectif spécifique du projet. L'évaluation sera effectuée sur la base des sections suivantes mentionnées dans le "Formulaire de candidature". 7. Activités proposées (25 pts) 8. Durabilité du projet 9. Calendrier du projet 10. Le budget	60

A l'issue de l'évaluation, un tableau sera établi reprenant les candidatures classées en fonction de leur score. Les vingt (20) demandes les mieux notées seront sélectionnées. Si une OSC sélectionnée s'avère ultérieurement inéligible en raison d'informations frauduleuses ou manquantes, la bourse sera retirée et proposée à la demande éligible suivante la mieux classée.

Pour les demandes ayant le même score, l'ordre de priorité sera déterminé selon l'approche suivante :

- Les candidatures ex-aequo seront classées par ordre de priorité en fonction des notes obtenues pour le critère "Pertinence".
- Lorsque ces notes sont égales, la priorité sera donnée à la portée géographique des candidatures. La préférence sera donnée aux candidatures dont la portée géographique est sous-représentée dans les candidatures sélectionnées.

7. COMITÉ D'ÉVALUATION

7.1. Le comité d'évaluation sera **présidé par l'équipe de GOPA PACE** et sera **composé de trois experts indépendants** ayant une connaissance technique et financière du concept de WPS et de la gestion des subventions locales. La GIZ et la CIRGL pourront y participer si nécessaire.

7.2. Les États membres de la CIRGL et le comité mixte de coordination (CMC) joueront un rôle de conseil et de supervision dans le processus de sélection et le suivi de la mise en œuvre. Tandis que le comité d'évaluation procédera à l'évaluation technique des candidatures, le CCM et les représentants des États membres concernés pourront être consultés pour garantir l'alignement sur les priorités nationales et la

coordination régionale. Leur participation favorisera également la transparence et l'appropriation commune de la mise en œuvre de l'agenda "Femmes, paix et sécurité" dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

8. BUDGET

Les catégories énumérées ci-dessous représentent différents types de projets pour lesquels les organisations de la société civile (OSC) peuvent soumettre leurs propositions. Chaque catégorie a un objectif spécifique et un budget de contribution maximum :

Contribution locale Catégorie	Budget de contribution maximum pour chaque action
Catégorie A - Projets standard	20 000 EUR
Catégorie B - Projets de collaboration et de création de coalitions	30 000 EUR
Catégorie C - Projets d'extension	40 000 EUR
Catégorie D - Partenariats au niveau des Grands Lacs	50 000 EUR
Catégorie E - Soutien aux projets locaux	15 000 EUR

Les OSC doivent choisir la catégorie qui correspond le mieux aux objectifs et à la portée de leur projet, et s'assurer que leur proposition est conforme à l'objectif spécifique et aux limites budgétaires de la catégorie choisie.

Catégorie A - Projets standard

Cette catégorie est destinée aux OSC pour diverses actions d'intérêt public conformes aux piliers de la FPS.

Catégorie B - Projets de collaboration et de création de coalitions

Cette catégorie est conçue pour soutenir des projets conformes aux piliers de la FPS par le biais de partenariats entre mono/multi communautés au sein du pays. Cette catégorie soutiendra des partenariats pour des domaines thématiques spécifiques et/ou des domaines thématiques croisés pour des engagements multipartites comprenant des organismes locaux, des "municipalités" et des OSC, pour des activités de collaboration et des possibilités d'apprentissage multiples, pour partager des expériences et des leçons apprises, et pour promouvoir la réconciliation et l'établissement de la confiance.

Catégorie C - Projets d'extension

Projets de mise à l'échelle La catégorie est conçue pour contribuer à la mise à l'échelle des capacités des OSC ayant une expérience et des capacités antérieures dans le cadre d'un projet précédemment financé. Par conséquent, cette catégorie est réservée uniquement aux OSC

disposant de capacités existantes (par exemple, les OSC qui ont mis en œuvre au moins un projet financé au niveau international).

Catégorie D - Partenariats au niveau des Grands Lacs

Cette catégorie est destinée à financer des projets liés aux piliers de la FPS mis en œuvre par des OSC de différents pays de la région GL. Cela permettra d'intégrer et de renforcer l'agenda de la FPS et de promouvoir la paix au-delà des frontières.

Catégorie E - Soutien aux projets locaux

La catégorie des projets locaux est conçue pour promouvoir les OSC locales et/ou de base. L'iWPS soutient fortement la localisation de l'agenda WPS au niveau local. Il s'agit d'initiatives à petite échelle qui apportent une dynamique interne et promeuvent les droits des femmes dans la communauté.

Le montant demandé doit être organisé selon le modèle figurant à l'annexe 1, partie 2.

9. COÛTS ADMISSIBLES

Les candidatures doivent inclure un budget prévisionnel détaillé présenté en monnaie locale qui sera ensuite converti en euros en utilisant les taux de l'Union européenne. Étant donné que les fonds seront versés en euros, les taux de conversion utilisés sont ceux publiés par la Commission européenne dans son taux mensuel officiel de comptabilisation de l'euro. Ces informations sont disponibles sur le lien suivant : https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_en

L'iWPS ne peut effectuer des décaissements qu'en euros, et les demandeurs doivent être conscients du fait que les risques de change sont supportés par les demandeurs.

Les dépenses doivent comprendre les coûts éligibles estimés correspondant exclusivement à la mise en œuvre du projet.

Toutes les lignes budgétaires doivent être imputées sur la base de preuves.

Les catégories de coûts éligibles sont les suivantes :

Coûts de mise en œuvre du projet :

- Coûts des matériaux et des fournitures nécessaires aux activités du projet.
- Les frais de voyage et de transport du personnel et des participants au projet.
- Location de locaux pour des réunions, des ateliers et des événements.
- Coûts liés à l'organisation et à la conduite de sessions de formation, d'ateliers et de séminaires

Coûts de l'engagement communautaire :

- Coûts des activités de sensibilisation et d'engagement de la communauté.
- Frais d'impression et de distribution du matériel d'information.

- Coûts liés à la réalisation d'enquêtes et à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires.

Coûts liés au renforcement des capacités :

- Dépenses de formation et de renforcement des capacités pour le personnel et les bénévoles.
- Frais de participation à des conférences, séminaires et ateliers en rapport avec le projet.

Les coûts suivants sont considérés comme non éligibles :

- Coûts non encourus pendant la durée du projet ;
- Dettes et charges de la dette (intérêts) ;
- Provisions pour pertes ou obligations futures potentielles ;
- Les activités qui sont directement affiliées à des programmes politiques et/ou religieux ou qui les soutiennent ;
- Achats d'équipements, de terrains ou de bâtiments ;
- Pertes de change ;
- Les coûts liés au personnel permanent ou les coûts de fonctionnement de base du demandeur qui ne sont pas directement liés au projet ;
- Les primes incluses dans les frais de personnel ; les droits de douane et d'importation, ou toute autre charge ;
- Amendes, sanctions financières et frais de contentieux ;
- Taxes, y compris la TVA (sauf si elle n'est pas récupérable en vertu de la législation nationale sur la TVA).
- Frais de transfert et frais bancaires

10. PAIEMENT

Les paiements sont effectués au demandeur principal du projet - qui est responsable de l'allocation du budget aux différents partenaires conformément au modèle de budget. Les procédures de paiement sont établies dans le contrat entre les OSC attributaires et le prestataire de services iWPS (GOPA PACE). Le paiement des subventions locales sera effectué en un premier versement, puis en plusieurs tranches au cours de la mise en œuvre, et enfin en un dernier versement (le solde). Les tranches consécutives au premier versement (préfinancement ou avance) seront versées sur la base d'un rapport narratif intermédiaire, expliquant l'avancement technique du projet, accompagné d'un rapport financier détaillant les dépenses encourues. Les pièces justificatives et les preuves de dépenses doivent être jointes au rapport financier. Le déboursement des fonds ne sera effectué que lorsque le rapport technique et le rapport financier auront été approuvés par la GOPA PACE.

Le décaissement des fonds s'effectue par tranches comme suit :

- Le montant du premier versement est de 20 %.
- Un montant supplémentaire de 40 % des fonds sera déboursé en deux tranches distinctes au cours de la phase de mise en œuvre, en fonction de l'avancement du projet et de la présentation et de l'approbation des rapports intermédiaires techniques et financiers.
- Le solde de 40 % sera versé après l'approbation du rapport technique et financier final.

11. LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

La durée de mise en œuvre du projet devrait être comprise entre **un minimum de 6 mois et un maximum de 8 mois** (cela sera précisé lors de la signature du contrat entre l'OSC et la GOPA PACE) **à compter de la date de signature du contrat avec les OSC adjudicataires**. En tout état de cause, les activités du projet ne doivent pas commencer avant que le prestataire de services iWPS (GOPA PACE) n'ait signé le contrat avec les OSC adjudicataires.

Les bénéficiaires sont censés fournir au moins.. :

- Des rapports trimestriels qui mettent en évidence les progrès et les défis, entre autres aspects
- Un rapport final, au plus tard un mois après la date d'achèvement.

12. QUESTIONS ET RÉPONSES

Sujet	Modalité
Pour soumettre une question	Tous les candidats peuvent soumettre leurs questions à la GOPA PACE via wps-pace@gopa-pace.com , avant la date limite le 13 février 2026
Pour recevoir la réponse	La GOPA PACE répondra individuellement à chaque question dès sa réception. Une liste de questions et de réponses sera fréquemment distribuée à tous les candidats.

13. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La réponse à un appel à propositions implique l'enregistrement et le traitement de données personnelles (telles que le nom, l'adresse et le CV). Ces données seront traitées par la GOPA PACE et la GIZ conformément aux règles et réglementations qui leur sont applicables.

En soumettant une candidature, vous consentez au traitement de vos données personnelles par GOPA PACE.

Sauf indication contraire, toutes les données personnelles demandées qui sont nécessaires pour évaluer la candidature conformément à l'appel à propositions seront traitées uniquement à cette fin par la GIZ et la GOPA PACE. Veuillez vous référer à notre annexe 3 Déclaration de confidentialité.

CONTACTS

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter GOPA PACE à l'adresse suivante wps-pace@gopa-pace.com

ANNEXE

Annexe 1 - Formulaire de demande

Annexe 2 - Critères d'exclusion

Annexe 3 - Déclaration de confidentialité